

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

## ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (au ligne).....	5 cent.
RÉCLAMES.....	10 cent.

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE LA SEMAINE EN FRANCE

La séparation. — Le budget. — Les retraites ouvrières. — Elections présidentielles. — Un procès singulier.

Toute la vie politique du pays est actuellement concentrée dans le Parlement.

Au Sénat, la discussion du projet de Séparation de l'Eglise et de l'Etat se poursuit sans hâte fébrile, mais aussi sans lenteurs. La droite donne de tout son courage et avec tous ses orateurs, et cependant le texte de la Chambre n'en est pas moins voté dans toute son intégralité. On est déjà à l'article 24.

Un seul intermédiaire intéressant du côté des gauches, c'est l'intervention de Clémenceau à propos de l'article 4. Le grand orateur estimait le texte proposé comme trop favorable à l'Eglise; dans une série d'articles de journal, il en avait fait une critique acérée; on s'attendait à le voir entrer dans la lice, pour faire modifier la loi sur ce point. Il n'en a rien été; un très beau discours a été fait mais, par discipline républicaine, le grand leader radical s'est incliné.

A la Chambre, on continue à s'occuper le matin des retraites ouvrières et le soir du budget.

Les discussions sur le premier projet semblent s'animer à mesure que les précisions augmentent, mais on en est toujours aux amendements présentés sur l'article premier.

Quant au budget, il est encombré d'interpellations à propos de chaque ministère qu'il faut débayer. Et cela prend du temps, et voilà pourquoi deux douzièmes provisoires ont été demandés déjà par le gouvernement.

Autour du Parlement, deux questions commencent à inquiéter l'opinion républicaine et toutes deux portent sur l'élection des deux premiers personnages du pays: le président de la République et le président de la Chambre des députés.

On sait que M. Doumer dont on craint la trahison, et pour cause, est candidat aux deux fonctions; ses intrigues font craindre qu'une fois en possession de la première magistrature, il ne jette la France dans les pires aventures.

Pour parer à ces périls, un groupe d'hommes de gauche demandent: 1° que l'on s'entende nettement sur un nom avant d'aller au Congrès ou au Palais-Bourbon et 2° que l'on change le mode de scrutin afin d'obliger les parlementaires indécis à proclamer leurs votes.

Un procès bien singulier se déroule devant la cour d'assises de la Seine; il a son point de départ dans l'attentat dirigé contre le roi d'Espagne, lors de sa visite à Paris.

Il semble que non seulement les accusés ne sont pour rien dans la tentative d'assassinat, mais que des policiers trop zélés se seraient compromis dans l'affaire par leurs mensonges.

Au reste, un acquittement général a terminé le procès.

### A L'ÉTRANGER

**En Russie. — En Macédoine.** En Russie, la désorganisation du tsarisme s'accroît, à tel point que l'on parle d'une fuite de Nicolas II laissant la régence à l'un de ses oncles.

A Sébastopol, une révolte des matelots, a livré la ville à un comité de révolutionnaires, dont l'action est pondérée et méthodique. Plusieurs croiseurs et cuirassés sont entre les mains des insurgés et l'amiral reste seul sur le *Potemkine* de célèbre mémoire.

Ailleurs c'est par des grèves plus ou moins générales que le peuple manifeste ses sympathies pour la suppression du despotisme.

Et l'on se demande au milieu de tous ces incidents en quoi consiste l'action du comte Witte.

— En dernière heure on apprend la reddition des matelots insurgés.

La lutte des nationalités en Macédoine met encore une fois le monde civilisé et, en particulier, l'Europe de l'ouest en conflit avec le sultan rouge.

On sait que dans ce pays trois groupes de peuples se disputent la primauté: les Serbes, les Bulgares et les Grecs. Mais, par dessus tous, les Turcs ont établi leur domination oppressive et la gardent par les divisions des indigènes chrétiens.

La violence des contacts, surtout dans le port de Salonique, a fini par amener, en 1903, l'intervention du concert européen. On s'est entendu sur l'organisation d'une police internationale dans le but de protéger les vies et les propriétés.

Mais le sultan a constamment opposé l'inertie aux réclamations des puissances. Il compte, semble-t-il, sur la sympathie intéressée de l'Allemagne qui, depuis 15 ans, cherche à faire de la Syrie et de l'Asie Mineure une colonie germanique.

Pourtant, les désordres ont pris un tel degré d'acuité que les gouvernements d'Occident ont décidé de faire une manifestation guerrière pour obliger le sultan à mieux administrer la Macédoine. Une flotte, constituée avec des vaisseaux de toute nation, a déjà occupé Mitylène et va sans doute s'emparer d'une autre île. Elle semble décidée à faire le siège de Constantinople, si Abdul Hamid refuse de donner satisfaction.

LE PURTEUR.

## AU SÉNAT

On peut escompter pour la Séparation une majorité sénatoriale d'au moins 80 voix. Une fois de plus, en effet, les républicains de la Haute Assemblée nous donnent l'exemple d'une discipline et d'une entente admirables.

Nos sénateurs sont guidés, de toute évidence, par le désir d'aboutir au plus vite. Et ce désir est on ne peut plus louable. Mais la discussion n'en reste pas moins digne par sa belle tenue des vieilles traditions du Luxembourg. Et ce spectacle d'un débat où les droits de la libre critique se concilient avec la nécessité d'une rapide conclusion, nous ne saurions trop le signaler aux méditations des élus du suffrage universel.

On vote, et l'on discute. Et le fameux article IV, qui fit déjà tant couler d'encre, et au sujet duquel, au Palais-Bourbon, les orateurs les plus éloquents des divers partis montèrent à la tribune, cet article IV a été pour M. Clémenceau l'occasion d'un discours magistral. Le sénateur du Var a parlé sur un thème que nous connaissons mais il l'a, pour ainsi dire, rajourné par la rigoureuse logique de ses développements.

On n'ignore pas que l'article IV abandonne la jouissance perpétuelle et gratuite des édifices religieux aux associations culturelles qui se seront constituées conformément aux règles générales de l'Eglise. M. Clémenceau a démontré que ce texte maintenait dans un régime de liberté, un régime de privilège pour l'autorité romaine. L'archevêque de Bordeaux avait exprimé le vœu que les associations culturelles comprennent le curé en « communion » avec l'évêque et qu'elles fussent reconnues par l'évêque en « communion » avec le pape; ces deux conditions sont sanctionnées par la loi nouvelle. C'est, de la part de l'Etat — au moment même où il se sépare de l'Eglise — une officielle consécration de l'ultramontanisme!

L'argument est sérieux, et la preuve en réside dans ce fait que l'article IV à la Chambre a recueilli l'adhésion des pires cléricaux. Les adversaires les plus acharnés de la séparation n'ont point trouvé, ce jour-là, qu'elle fût si détestable. M. Clémenceau n'a

pas tous les torts en estimant que ces sociétés, livrées par la République à l'influence de Rome, peuvent devenir une source de difficultés pour l'Etat.

Convenait-il, en conséquence, de déposer un amendement qui eût eu pour effet de sauvegarder l'existence de groupements rivaux, et de permettre l'exercice du culte aux curés qui, par esprit d'indépendance à l'égard de Rome, peuvent être actuellement, ou demain, en délicatesse avec leurs chefs hiérarchiques? On s'est moqué des tendresses de M. Clémenceau pour l'idée d'un schisme éventuel, mais son allusion à Bossuet, à Gratry, à Montalembert n'était point sans valeur. Un correctif au projet ne s'imposait-il pas?

M. Clémenceau s'est borné à mettre en lumière quelques imperfections. Et il répondit à une interruption de M. Bérenger en disant: « Je voterai la loi, car je me contente de ce qui m'est donné... »

C'était le parti le plus sage. Nous n'avons plus à dire les raisons qui militent pour une prompt solution. Et puis ce sera déjà un résultat énorme qu'une abrogation, même défecueuse, du Concordat napoléonien.

Enfin, rien ne dit que le Parlement lui-même ne sera pas amené plus tard à revenir sur son œuvre dans le sens indiqué par M. Clémenceau. Il se peut que les événements lui imposent l'obligation d'une mise au point ultérieure.

Et ce n'est pas formuler une menace que d'envisager cette possibilité. En toute cette affaire, l'Eglise reste maîtresse de ses destinées.

A ses chefs, à ses soldats de comprendre les véritables intérêts de la religion et de faire en sorte que les républicains n'aient pas, un jour ou l'autre, à se souvenir des conseils de M. Clémenceau.

Nous ne demandons pas mieux de voir les événements s'inscrire en faux contre un avertissement que nous tenons pour salutaire jusqu'à plus ample informé.

Paul BAZART.

## Chambre des Députés

Séance du 30 Novembre 1905

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre revient à la discussion du projet de loi sur les retraites ouvrières.

M. Charpentier combat la thèse de M. Aynard et soutient le principe de l'obligation.

M. Coutant voudrait que les versements des patrons soient remplacés par un impôt de 50/0 sur les héritages en ligne collatérale au deuxième degré.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Séance de l'après-midi

La Chambre continue la discussion du budget des travaux publics.

M. Bourrat se plaint de ce que les tarifs des chemins de fer pour le vin soient plus élevés que ceux concernant les céréales.

M. Gauthier dit qu'il a négocié sur ce point avec les Compagnies, et il espère obtenir des résultats.

M. Bourrat insiste pour la modification de la loi de 1850 qui exige des conditions trop rigoureuses des conducteurs des ponts et chaussées pour être nommés ingénieurs.

La discussion générale est close.

La Chambre adopte le projet de M. Fleury-Ravarin, invitant le gouvernement à faire aboutir le projet sur les conditions de travail des employés de chemin de fer.

M. Lasies dépose un projet tendant au rachat des chemins de fer.

M. Bourrat demande simplement le rachat des réseaux de l'Ouest et du Midi.

M. Klotz demande le rachat de l'Ouest.

M. Jumel propose le renvoi à la commission.

Par 268 voix contre 264, le renvoi est ordonné.

Les six premiers chapitres du budget sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 1<sup>er</sup> décembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DOUMER

La Chambre a continué la discussion du projet relatif à la marine marchande.

M. Baudin combat la thèse soutenue par M. Caillaux.

M. Bouhey-Alex soutient la même thèse que M. Baudin.

Séance de l'après-midi

La Chambre reprend l'interpellation sur l'antimilitarisme.

M. Berry en fait le procès.

M. Sembat répond que sous prétexte de combattre des antimilitaristes, on combat tous les hommes qui s'efforcent à maintenir la paix.

La discussion est renvoyée à vendredi prochain.

## Sénat

Séance du 30 Novembre

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du projet relatif à la Séparation.

M. Bérenger demande la suppression du dernier paragraphe de l'article 13 qui met à la charge des associations actuelles, toutes les réparations et charges accessoires afférentes aux immeubles et meubles.

M. Vallé combat l'amendement qui est repoussé, et l'article 13 est voté par 180 voix contre 60.

Les articles 14, 15 et 16 sont votés.

Et la séance est levée.

Séance du 1<sup>er</sup> Décembre 1905 (matin)

PRÉSIDENCE DE M. FALLIÈRES

Le Sénat continue la discussion du projet de séparation.

M. Théard propose une nouvelle rédaction de l'article 17.

Les articles 17 et 18 sont adoptés.

Sur l'article 19 relatif à la composition culturelle M. Brager de la Ville-Moyan dépose un amendement qui est rejeté: et l'article 19 est voté.

Séance de l'après-midi

Dans la séance de l'après-midi le Sénat vote les articles 20, 21, 22, 23 et 24.

Et la séance est levée.

## La révolution en Russie

La situation à Moscou

Les nouvelles télégraphiques reçues de Moscou, signalent que l'hôtel des Postes est gardé par les troupes. Il a suspendu le travail.

La police a découvert le lieu de réunion du Congrès des délégués de l'Union des employés des postes et télégraphes, et l'a fait évacuer. Les employés ont parcouru Moscou, faisant fermer les bureaux des postes et télégraphes. Les gares sont encombrées de wagons-poste qui ne sont pas déchargés.

Hier, à la Bourse de Moscou, une baisse considérable s'est produite sous l'impression des nouvelles de Sébastopol. Le marché financier et le monde commercial sont très alarmés. Le public lui-même n'est pas rassuré.

La préfecture délivre quotidiennement jusqu'à 200 passeports pour l'étranger.

La grève des cochers a commencé à Moscou, où la grève des téléphonistes continue.

Refus de tirer

Les soldats du bataillon de réserve à Vassilikopf ont refusé de tirer sur des paysans qui pillaient une usine de sucre. Deux officiers sont blessés; les soldats sont rentrés dans leur caserne, où ils sont cernés.

La Mutinerie de Sébastopol

La situation est sérieuse. L'escadre s'est divisée en deux fractions, dont la majeure partie est restée fidèle au gouvernement. Cette partie barre le chemin aux navires révoltés.

Contrairement aux informations des journaux qui annonçaient que l'amiral Tchoukine avait donné l'ordre à l'escadre révoltée de quitter le port, au contraire, il avait pris toutes ses dispositions pour que ces navires ne puissent sortir de Sébastopol. Les vaisseaux rebelles ont tenté par deux

fois de s'évader; mais chaque fois ils durent rebrousser chemin devant la menace des torpilleurs.

Les deux partis hésitent à engager un combat, voulant éviter une effusion de sang.

## A l'instar de la Norvège

Il n'y a pas que la Norvège et la Suède. Il y a aussi Spéracédés, Cabris.

Cabris et Spéracédés sont deux hameaux des Alpes-Maritimes qui vivent sous la même administration.

Mais Cabris est chef-lieu de canton et Spéracédés, cependant aussi puissant que lui, vit sous sa loi. Spéracédés veut se séparer de Cabris; non plus que la Suède de la Norvège, Cabris ne veut se séparer de Spéracédés.

Depuis cinquante ans dure cette lutte épique, dont les incidents furent portés et devant le Conseil général et devant le Conseil d'Etat qui ne savent quoi décider.

En attendant, il arrive ceci d'amusant. De force égale, Spéracédés et Cabris ont chacun six Conseillers municipaux. Or, vous n'ignorez pas qu'en cas de partage des voix lors de l'élection d'un maire, le doyen d'âge est élu de droit. Vous pensez si cette élection préoccupe les deux partis.

Tantôt, c'est Spéracédés qui triomphe et tantôt c'est Cabris.

Aussi, je vous prie de croire qu'on soigne « le plus ancien » dans les deux camps. Songez donc, s'il venait à mourir, ce serait « l'autre » qui viendrait à triompher.

Espérons que cette situation ne finira pas tragiquement et que le Conseil d'Etat finira par donner son autonomie à Spéracédés.

## INFORMATIONS

La présidence et M. Loubet

Un rédacteur de la *Lecture pour tous* a demandé à M. le président de la République s'il accepterait une nouvelle candidature à la présidence. M. Loubet a répondu:

« Si je me représenterai ! Certes non ! Vous pouvez le dire. Je ne crois pas qu'il soit conforme à la règle d'un Etat démocratique d'établir, par le renouvellement des pouvoirs de sept années en sept années, une sorte de continuité présidentielle, d'instituer par l'usage, sinon par la Constitution, la présidence à vie. »

Et puis, vous dirai-je aussi que, s'il me reste un peu de temps à vivre, j'ai le désir de le vivre dans l'oubli et dans le repos. J'ai donné quarante années de ma vie aux affaires de mon pays, mes années de force et d'activité. Maintenant, je suis vieux, je suis fatigué, je veux donner mes dernières années à mes propres affaires.

— N'a-t-on pas dit, monsieur le président, que vous vous efforcerez de redevenir sénateur ?

— Du jour où je quitterai la présidence de la République, ma carrière politique sera terminée. Sorti de l'Elysée, je ne briguerai ni ne solliciterai aucune charge ou mandat: le titre de simple citoyen me suffira. Je ne serai ni sénateur, ni député, ni même conseiller municipal; rien, rien, absolument rien.

Les relations extérieures

M. Denys Cochin, député de la Seine, déclarait hier dans les couloirs du Palais Bourbon qu'au cas où la discussion du budget des affaires étrangères ne viendrait pas à la Chambre avant la fin de l'année, il profiterait du vote des douzièmes provisoires pour demander à M. Rouvier, président du Conseil, de préciser l'état des relations entre la France et l'Allemagne.

Emplois civils

L'instruction que le ministre de la guerre a approuvée. Le 29 novembre, fixe la procédure à suivre pour demander et obtenir les emplois réservés par la nouvelle loi de recrutement

aux militaires engagés et rengagés.

Cet important document garantit par une de ses dispositions transitoires, les droits de ceux des intéressés qui, sous le régime des lois abrogées par la loi du 21 mars 1905, auraient pu se mettre en instance d'emplois dans le courant de 2<sup>e</sup> semestre de cette année.

L'instruction en question entrera en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1906.

## Bagarres sanglantes entre tirailleurs

Voici les détails sur cette bataille que nous avions signalée jeudi dans notre service des dépêches:

Depuis le commencement de la fête d'Aïd-Sérir, des ferments de discorde s'étaient élevés entre les tirailleurs algériens et tunisiens, et plusieurs disputes suivies de coups de baïonnettes eurent lieu dans la ville arabe.

Cette nuit, au cours de rixes nombreuses dans des endroits écartés, les tirailleurs dégainèrent; plusieurs ont été grièvement blessés; un tirailleur du 3<sup>e</sup> régiment a été tué et a eu la langue arrachée.

L'autorité militaire a ouvert une enquête.

Des vols et des agressions ont été commises par des militaires; de paisibles habitants ont été obligés de fuir devant les soldats indigènes ivres et surexcités.

On craint, ce soir, des représailles.

## Le gagnant du lot d'un million

Le gagnant du gros lot d'un million est un ouvrier lillois. Cet ouvrier se nomme François Gelpert, chaudronnier chez M. Payen, à Lille. Il avait pris un billet en compte à demi avec son beau-frère, M. Georges Messing.

M. Gelpert demeure allée de la Vieille-Aventure, n° 1, à Lille. Il est âgé d'une quarantaine d'années et célibataire. Il a plusieurs frères qui sont ouvriers comme lui.

MM. Gelpert et Messing se sont rendus aujourd'hui vers trois heures à la succursale de la maison de banque où ils avaient pris leur billet pour effectuer le dépôt du numéro gagnant. Celui-ci est dirigé sur le Crédit foncier.

## Petites Nouvelles

Le Président de la République a inauguré les bâtiments de l'hôpital Claude-Bernard qui vient d'être construit pour les contagieux.

Un ouragan épouvantable s'est déchaîné sur la région des grands lacs à Chicago: 17 bateaux ont été coulés et 30 personnes sont noyées.

L'empire allemand a dénoncé formellement le traité de commerce de 1900 avec les Etats-Unis.

Aucune nouvelle décision de la Porte n'étant intervenue, l'escadron international a occupé l'île de Téné-dos.

## REVUE DE LA PRESSE

De M. Lucien-Victor Meunier, dans la *France du Sud-Ouest*:

Que tous ceux, en ce pays, qui ont bien l'âme française; qui, au lieu d'être « catholiques avant que d'être Français », sont Français avant tout; qui, au lieu d'être « Romains par le courage et la foi », sont Français par le courage et la foi comme par le sang; que tous ceux dont la conscience n'attend, pour discerner où est le devoir, les ordres de personne; que tous ceux qui citoyens libres, ont l'orgueil de leur liberté et ne veulent point de maître, surtout d'un maître étranger; que tous ceux-là, et c'est l'immense majorité des Français, écoutent, regardent, choisissent: qu'ils disent par qui la France peut être le mieux mise en état de répondre aux éventualités qui peuvent se produire et de remplir sa mission; par ceux qui veulent indépendamment ou par ceux qui prétendent lui donner un chef pris hors de France; qu'ils choisissent, en pleine conscience de cause, entre le parti de la République, qui est le parti de la France, et le parti du pape, c'est-à-dire: le parti de l'étranger.

## CHRONIQUE LOCALE

### FRANCHISE D'ATTITUDES

Bien que nous ayons répondu par avance, dans notre numéro de dimanche dernier, aux savantes théories du *Réformateur*, il n'est point sans intérêt d'insister à nouveau sur certains détails au moment précis où les Conseils municipaux vont élire leurs délégués.

Et, tout d'abord, nous allons faire justice de certaines tendances de M. Rougier à représenter le *Journal du Lot* comme l'organe d'un Comité fermé qui ne viserait à rien moins qu'à la direction politique du département.

L'ancien percepteur de Sauzet nous couvre de fleurs; il use à notre égard d'une flatterie qu'en toute franchise, nous ne lui rendrons point, et il proclame que le parti radical du Lot semble avoir trouvé en nous son organe officiel et écouté.

C'est possible; et, des correspondances multiples et autorisées qui nous parviennent, et semble bien se dégager, en effet, que notre ligne de conduite est approuvée par l'immense majorité du parti radical et radical socialiste.

Et n'en déplaise à M. Rougier, ces approbations nous sont précieuses.

Est-ce à dire que nous avons imposé ou que nous voulons imposer, sans discussion, notre manière de voir? Non. Notre rôle est plus simple, plus modeste, plus franc; il se résume en cette formule:

Nous disons tout haut, bien haut, tout ce qui est au fond du cœur des républicains radicaux du département; nous le disons sans fard, nous marquons les traits, nous démasquons les fourbes et nous ne reculons devant aucune discussion loyale.

Un journal sérieux, M. Rougier, doit mettre tout son amour-propre à être indépendant, à savoir s'affranchir — pour autant qu'il en coûte parfois — des considérations de personnes et de coteries, pour être et demeurer comme le miroir où vient se refléter l'état d'âme du parti qu'il sert.

Ne cherchez pas d'autre explication à l'attitude du *Journal du Lot*, où l'on sait avoir le culte de l'amitié sans lui sacrifier jamais, cependant, l'intérêt général des républicains de gauche.

Ce qui nous différencie donc du *Réformateur*, c'est que, dans les circonstances actuelles, nous demeurons fidèles aux principes qui ont toujours valu au *Journal du Lot* cette estime et cette autorité que M. Rougier semble mélancolement lui envier. L'ancien percepteur de Sauzet s'est mis à la remorque de M. Rey, c'est tant pis pour l'un et pour l'autre; la majorité du parti radical, dont nous nous faisons l'écho fidèle, barrera la route à M. Rey.

M. Rougier, qui semble décidément porté vers les pavés et les épaves, tend une perche secourable à M. Vival. Nous offrons à M. Rougier d'aller faire, contradictoirement avec lui, et à Figeac même, une conférence politique; si l'aimable restaurateur nous démontre sur place que le député de Figeac est resté l'homme du parti radical, nous nous inclinons.

Si nous lui démontrons, au contraire, que M. Vival poignarde journalièrement dans le dos le parti qui avait fait de lui quelque chose, M. Rougier se trouvera en bien mauvaise posture.

Est-ce clair??

### Les élections sénatoriales

Au moment où, simultanément, le *Journal du Lot* et le *Réformateur* paraissent dimanche, le public a pu constater que nous avions, en toute cette affaire, frappé juste et que nous avions percé à jour la manœuvre de notre confrère de la rue des Ecoles.

M. Rougier s'agitait désespérément, parcourait en tous sens la capitale pour clamer qu'il faut, coûte que coûte, se débarrasser de M. Costes et introduire M. Rey au Sénat!

On avouera que comme pureté de politique radicale on peut trouver mieux.

Qu'en parlant et agissant ainsi, l'ancien percepteur de Sauzet se dise le porte-parole de la réaction et de certains républicains modérés, c'est vraisemblable.

Qu'il croie ainsi — sans en avoir été prié! — servir avec intelligence les intérêts personnels d'une personnalité politique toute nouvelle pour laquelle nous n'avons ici que sympathie et amitié, c'est encore probable.

Mais que, enlisé dans une si grossière aventure, M. Rougier s'arrange le droit de dire son fait au parti radical, c'est puéril, audacieux... et amusant.

Si la démocratie du Lot portait M. Rey au Sénat; si, mettant de côté M. Costes, dont les votes furent impeccables, elle faisait arriver au Luxembourg le maire de Saint-Denis-

Catus, adversaire résolu de la séparation des Eglises et de l'Etat, elle rejeterait notre arrondissement vers la Réaction!

Cela, Monsieur Rougier, le parti radical ne le voudra point, malgré vos exhortations. Et le parti radical est loin, bien loin d'être aussi désemparé qu'il vous plaît de le dire.

Il trouve sa pensée directrice dans la simple expérience, dans le souvenir du passé, dans son bon sens, dans son énergie: nous vous donnons rendez-vous pour la journée du 7 janvier.

### Le triomphe du Bloc

C'est le triomphe du Bloc que nous cherchons ici; c'est ce triomphe que veut assurer tous les républicains radicaux du département.

Le mot d'ordre du parti radical sera:

**Sus à M. Rey, candidat de toutes les réactions!**

Et que vous importe, dès lors, cette candidature Talou à vous qui voulez l'échec de M. Costes et le succès de M. Rey??

Vous discréditez à bouche que veux-tu le maire de Cahors et vous vous plaignez de voir surgir à ses côtés le conseiller général de Saint-Géry!

M. Rey a donc peur de M. Talou? Rassurez-le, et rassurez-vous, ineffable ex-percepteur de Sauzet!

Costes avec Talou ou Costes sans Talou, c'est toujours un bloc solide que le député de Cahors trouvera devant lui.

Les délégués seront nommés demain.

La parole est à M. Rey!

La Rédaction.

### L'élection des Délégués sénatoriaux

Nous sommes à la veille, — nous pouvons dire au jour — de la désignation des délégués sénatoriaux dans tout le département du Lot, et nulle part chez nos confrères républicains, nous ne voyons que ces élections aient fait l'objet d'une discussion.

Cependant, ces élections sont capitales puisque d'elles dépendra le succès ou l'échec des candidats au Sénat. Il y a peut-être une raison qui justifie ce silence: c'est la confiance que l'on a dans l'attitude démocratique qu'auraient et qu'observeront les délégués lors du scrutin du 7 janvier; et c'est certainement pour cette raison que quelques confrères républicains — et nous-mêmes — ont agité déjà la question des candidatures éventuelles au Sénat.

Mais par contre, nos confrères de la presse modérée et cléricale n'ont soufflé mot.

Le silence est d'or... Se réservent-ils pour le jour du combat ou abandonnent-ils la partie?

Nulle part, chez eux, on ne trouve une allusion à cette élection; et si parfois on lit dans leurs colonnes un entrefilet qui traite du renouvellement de janvier, on ne voit pas leur intention affirmée de prendre part à la lutte.

Les sénateurs sortants sont l'objet de sarcasmes, d'ironie et jalouse rancœur; les candidats cléricaux ne paraissent pas.

Est-ce tactique de leur part, et attendent-ils le choix des délégués?

La vérité, c'est que nos adversaires sont plutôt déroutés par l'attitude ferme des républicains, c'est qu'ils ne se font aucun doute sur le résultat des élections du 3 décembre.

Ils savent que la majorité des conseils municipaux désigneront des délégués nettement hostiles aux candidats de droite, et que ces délégués rempliront fermement leur mandat en accordant, le 7 janvier, leur confiance à des candidats de gauche.

Mais il faudrait cependant que les conseillers municipaux qui seront appelés demain à choisir les délégués sénatoriaux s'inspirassent surtout de l'action politique et non personnelle.

Tous sont instruits sur la situation politique du Lot, et beaucoup connaissent les petits dessous, les combinaisons qui se forment en faveur de personnalités hostiles au Bloc.

A Cahors, c'est M. Rey, c'est M. Béral; à Figeac...?? à Gourdon...?? nous l'ignorons encore; mais que les conseillers municipaux républicains le sachent bien, les réactionnaires n'hésiteront pas à faire balle sur ces deux candidats.

Sans doute, ceux-ci rappelleront et énuméreront des services passés, dénigreront les services personnels qu'ils ont pu rendre; les écouter, les suivre, les soutenir sera contraire aux intérêts de la démocratie.

Il faut que de la désignation des délégués ressorte cette affirmation absolue que les candidats en dehors du programme du Bloc, n'auront aucune chance de réussir.

C'est le seul moyen de prouver à la réaction que ses tentatives de lutte sont vaines et que son action est bien finie.

Le devoir des républicains est donc de nommer demain, 3 décembre, des

délégués sénatoriaux résolus à voter, le 7 janvier, pour les candidats dont le programme est nettement celui du Bloc.

LOUIS BONNET.

### Une Lettre de M. Rey

M. Rey, député, nous adresse la lettre suivante:

Paris, le 29 novembre 1905.

Monsieur le Directeur,

Dans le numéro du *Journal du Lot* de dimanche dernier, un de vos rédacteurs a cru de bonne politique de critiquer avec acrimonie le projet de retraites ouvrières et paysannes que j'ai présenté à la Chambre. J'aurais laissé passer ces attaques, sans répondre, quelque injustes et passionnées qu'elles soient, car je n'ai pas la prétention de supposer que mes idées soient à l'abri de toute discussion. Mais je ne puis permettre qu'on vienne m'accuser d'avoir voulu, en soutenant ce projet, empêcher cette grande réforme d'aboutir, alors que depuis trois ans je m'efforce, comme l'a reconnu le rapporteur de la loi, de collaborer assidûment et sincèrement avec la commission d'assurance et de prévoyance sociales pour trouver un système pratique et conforme aux vœux des populations ouvrières.

Si l'auteur de l'article n'avait pas été animé d'un esprit de dénigrement systématique, s'il n'était pas aveuglé par la passion politique et qu'il fût un peu plus préoccupé de l'amélioration du sort du peuple que des questions de coterie, il aurait du moins reconnu, quoique mon projet n'eût pas son approbation, que le but que je poursuivais n'était pas sans mériter quelque indulgence, puisqu'il se proposait d'assurer à tous les travailleurs, tant des champs que de l'atelier, une rente de 360 francs à soixante ans, sans leur imposer la moindre retenue sur leurs maigres salaires pendant toute leur vie active, comme le fait la commission, mais en utilisant les excédents budgétaires qui se sont élevés dans les dix dernières années à 400 millions.

Il cherche à tromper l'opinion publique; il n'y parviendra pas. J'ai donné assez de gages de mes sentiments démocratiques et de ma sollicitude envers les classes laborieuses, les humbles et les déshérités pour que ses attaques malveillantes n'obtiennent pas le succès qu'il espère. Il ne réussira pas à obscurcir la vérité et ses diatribes inconsidérées n'auront d'autre résultat que de la faire ressortir avec plus d'éclat.

Ainsi, il rappelle que la Chambre a voté, il y a quelques mois, cette grande loi de solidarité sociale qui s'appelle l'Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables, en vertu de laquelle tout indigent, qui n'est plus en état de gagner sa vie, recevra une pension alimentaire de la commune, du département et de l'Etat et ne sera plus exposé à mourir de faim et de misère. Il fait avec raison l'éloge de cette importante réforme qui sera un des plus beaux titres de la troisième République à la reconnaissance du peuple. Et puis, croyant m'accabler; il m'accuse de « m'être mis en travers de cette grande réforme ».

Or, il se trouve précisément que cette loi est mon œuvre. J'en ai poursuivi depuis dix ans, sans me lasser, la réalisation et j'ai eu la profonde satisfaction de la voir aboutir par la loi du 14 juillet dernier, après les deux étapes successives de la loi du 27 mars 1897 et du 30 mars 1902 par lesquelles je l'avais fait passer. C'est à ces deux premières lois que nos municipalités doivent de pouvoir accorder, depuis cette époque, des pensions à leurs vieillards et à leurs infirmes qui, auparavant, étaient condamnés à mendier et que nous voyons cette bienfaisante assistance s'étendre de plus en plus parmi nos populations, comme on peut le constater par les délibérations de la commission départementale.

Oh! votre collaborateur, pour se tirer d'affaire, va certainement le contester. Mais qu'il écoute le témoignage de M. Bienvenu-Martin, le ministre actuel de l'instruction publique, qui était le rapporteur de la loi. Après avoir rappelé que mon premier projet remonte au 22 février 1895 et que je n'ai cessé, depuis cette époque, de le soutenir sous chaque législature, il ajoute: « M. Emile Rey a donc le mérite d'avoir pris devant le Parlement l'initiative de la réforme dont nous demandons aujourd'hui la consécration. »

Votre rédacteur doit être satisfait. Il voulait me faire passer pour un adversaire de cette belle et philanthropique réforme sociale, et il n'a réussi qu'à rappeler au public que j'en ai été le premier artisan.

Il n'a pas été plus heureux dans les critiques qu'il a faites de mon projet de loi sur les retraites ouvrières. Il commence par déclarer que « certaines nations européennes, notamment l'Allemagne et la Belgique, ne sont arrivées à établir ces retraites

que dans des conditions défectueuses et le plus souvent contraires au principe même de la liberté humaine. » Or, le principal reproche que j'ai adressé au projet de la Commission c'est d'avoir copié le système allemand et de porter atteinte à la liberté et à l'initiative individuelles.

Mon projet répond donc à ses vœux personnelles; il devrait l'approuver. Mais non, il faut qu'il le combatte sans se douter qu'il combat sa propre opinion. O inconscience! ô contradiction! voilà où l'on arrive quand on critique systématiquement, par haine, de parti-pris. Il faut vraiment qu'il croie vos lecteurs bien simples et bien naïfs pour se laisser prendre à des raisonnements aussi extravagants.

Mais il va plus loin. Il me menace des vengeances du prolétariat. « Le prolétariat s'en souviendra, s'écrie-t-il. » Moi aussi, j'espère bien qu'il s'en souviendra. Il se souviendra que, dans mon contre-projet, je me suis efforcé de réaliser les vœux qu'il avait exprimés en 1901, lorsque on le consulta sur le système de la commission. Il déclara alors, à l'énorme majorité de 91 sur 100, qu'il ne voulait ni retenues obligatoires sur les salaires, ni contributions patronales, et les groupements de notre département, qui firent connaître leur opinion, le condamnèrent à l'unanimité.

Le prolétariat n'a pas changé depuis, car, en ce moment, les murs de Paris sont couverts d'une protestation de la Confédération générale du travail contre le projet qui est soumis à la Chambre. Ce manifeste déclare que « les critiques faites en 1901 par les syndicats ouvriers restent entières et qu'on doit repousser, étant donné l'insuffisance générale des salaires, tout projet basé sur les cotisations ouvrières et patronales. »

C'est cependant ce projet, condamné par tous les syndicats ouvriers, que veut leur imposer mon contradicteur, et c'est en son nom qu'il me voue à la vengeance du prolétariat. Ah! je suis bien tranquille. Les travailleurs, dans leur robuste bon sens, ne se laisseront pas tromper par des anathèmes aussi intéressés et aussi inconséquents.

Je compte sur votre loyauté pour insérer cette réponse dans votre prochain numéro.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

REY.

### Une Lettre-Réclame

DE M. REY

Nous mentirions avec effronterie si nous disions avoir été surpris par l'arrivée de la lettre qu'on vient de lire. Nous l'attendions et elle nous comble de joie au point que nous n'avons pu résister au plaisir de la publier aujourd'hui même: une fois n'est pas coutume, et nous devons cependant prévenir M. Rey qu'il n'aurait pas sa prose ne pourra trouver place dans notre numéro du samedi que si elle nous parvient avant le vendredi; les nécessités du tirage passent avant le bon plaisir des hommes politiques!

Et tout d'abord que M. Rey nous permette de lui exprimer notre profond étonnement de le voir se laisser aller à une nervosité et à une mauvaise humeur exagérées. Nous comprenons à merveille que l'honorable député éprouve quelque dépit à lire dans nos colonnes la critique de ses travaux législatifs, qu'il range son frein à la pensée que le *Journal du Lot* condamne avec énergie sa politique anti-radical; mais nous sommes surpris que le placide et modéré représentant de l'arrondissement de Cahors étale ainsi sa rancune à notre égard.

M. Rey a pris la douce habitude de plaquer à la Chambre une moyenne de trois petits discours par législature et de les faire publier pour provoquer l'admiration des populations. Le procédé parut jusqu'ici assez anodin: on se contenta de ne point lire et on fit le silence sur les succès oratoires fort modestes de notre élu. Pour une fois nous avons cru devoir et pouvoir discuter l'œuvre de M. Rey, éclose à la veille des élections sénatoriales, en marquant le caractère anti-démocratique et trompeur: il n'en a pas fallu davantage pour nous entendre dire par M. Rey que nous étions acrimonieux, passionnés et de mauvaise foi.

M. Rey paraît très vexé: et donne par là même toute la mesure de ses torts et de la faiblesse des arguments. Mais, comme ici nous adonons discuter, nous allons reprendre, une à une, nos critiques en ayant soin d'éviter la confusion, qu'involontairement et par tempérament, M. Rey a laissé planer dans sa lettre.

### La Loi sur l'Assistance obligatoire

M. Rey a eu grandement tort de croire qu'il échapperait à nos critiques raisonnées par une pirouette savante, en feignant de n'avoir pas compris notre dernier article, et surtout en le dénaturant.

Nous n'avons jamais dit, écrit ni imprimé que M. Rey ait été hostile à la loi sur l'Assistance obligatoire qu'il a votée avec l'unanimité du Parlement.

En prétendant que nous l'avons accusé de semblable forfait, M. Rey donne une entorse à la vérité.

Est-ce de bonne foi??? La chose paraît invraisemblable pour qui à lu notre article du 26 Novembre! nous y renvoyons nos lecteurs afin qu'ils puissent apprécier la

puissance de bluff du maire de Saint-Denis-Catus.

Oui, M. Rey a voté, comme tout le monde, la loi sur l'Assistance obligatoire de juillet 1905. A-t-il été l'instigateur de cette loi? En aucune façon; et M. Rey sait à merveille que, même pour cette loi d'assistance, on n'a rien emprunté à son projet de 1895 que reproduit son contre-projet de 1905.

### Les retraites ouvrières

Mais M. Rey a trouvé commode d'éternuer, de généraliser nos critiques pour mieux embrouiller les choses et pour leur enlever la clarté que nous leur avions donnée.

Et c'est ici que nous allons, de nouveau et une fois encore, serrer de près la question.

Nous avons accusé et nous accusons très nettement M. Rey d'avoir déposé, au sujet des retraites ouvrières, un contre-projet qui a essuyé devant la Chambre un lamentable échec, et qui ne pouvait avoir d'autre but que de faire avorter la grande réforme qu'on discute en ce moment.

Nous avons dit et nous répétons que la loi sur les retraites ouvrières est une loi d'assurance et non d'assistance, destinée à garantir les salariés de la ville et des champs.

Qu'a fait M. Rey lorsqu'il a vu pointer ce projet intéressant le Prolétariat?

Lui, homme de calcul, a escompté bien maladroitement les emballements généraux de la Chambre et, d'accord avec M. Lachèze, il a voulu substituer à la loi d'assurance en préparation, une nouvelle loi d'assistance s'étendant à tous les Français de l'un et de l'autre sexe.

Nous posons la question à tous les esprits sérieux et pondérés: M. Rey ne voit-il pas ainsi enterrer à tout jamais les retraites ouvrières?

Indépendamment du caractère illogique de cette proposition, de la méconnaissance absolue et voulue du principe même d'une loi d'assurance, ne voit-on pas clairement les impossibilités matérielles qui se dressaient devant les yeux de M. Rey.

Et le député de Cahors peut-il s'étonner, qu'avec des haussements d'épaules, la Chambre ait, par 545 voix contre 5 réduit à néant son ironique conception?

Pourquoi donc M. Rey, après s'être occupé de tous les Français lors de la loi d'assistance, a-t-il refusé de s'occuper exclusivement des salariés lors de la loi sur les retraites ouvrières?

Pourquoi donc M. Rey s'est-il entêté dans son idée d'assistance à tous les Français si ce n'est pour arriver, par cette inconcevable généralisation, à tuer dans l'œuf les retraites ouvrières?

Le Prolétariat a compris, a apprécié et il se souviendra....

Mais M. Rey chante victoire parce que, dit-il, il a trouvé dans notre article des inconséquences, des contradictions. Nous avons écrit qu'à l'étranger on avait péniblement organisé les retraites ouvrières, souvent même dans des conditions contraires à la liberté humaine. Et le député de Cahors de s'écrier: « Moi, je n'ai pas fait d'autre reproche au projet en discussion, que celui de copier le système allemand... »

Nous avons, en effet, constaté qu'en bien des pays on avait eu le plus grand mal à établir des retraites ouvrières, qu'on avait tâtonné pour arriver à une solution souvent imparfaite; mais, nulle part ailleurs, on n'a trouvé un représentant du peuple proposant d'étendre le bénéfice des retraites ouvrières à tous les sujets du pays et, sur ce point, M. Rey est unique en son espèce!

Nous avons dit combien il avait été difficile partout d'aboutir sans faire un accroissement de la liberté humaine. C'est de ces considérations que sont sorties les savantes discussions que les idéologues — comme Rey — ainsi que les nommés récemment le journal *le Temps*, ont soulevées dans tous les Parlements d'Europe.

Et nous aurions compris la bonne foi de M. Rey s'il se fût abstenu de déposer son extravagant contre-projet et se fût contenté, par exemple, de combattre le principe de l'assurance obligatoire pour les salariés.

Nous aurions compris l'intervention poétique de M. Rey sur ce terrain philosophique et nous lui aurions reconnu le droit de combattre pour la liberté dans l'assurance.

Peut-être lui aurions-nous répété en faisant des emprunts au beau discours que M. Millerand prononçait, le 28 novembre, à la Chambre, lorsqu'il répondait à M. Raiberti par ces mots que M. Rey peut prendre pour son compte:

« On peut ne pas vouloir de la loi, mais, dès qu'on en veut, il faut accepter l'obligation. Repousser l'obligation, c'est repousser la loi. »

Et ainsi nous aurions démontré à tous que M. Rey faisait échec à la loi de deux façons:

1° De bonne foi peut-être en s'élevant contre le principe d'obligation;

2° Par simple bluff et par ironie, en voulant, sans le principe d'obligation, étendre le bénéfice de la loi à tous les Français.

Nous discuterons toutes ces questions aussi longuement que le voudra M. Rey. Que l'honorable député soit bien convaincu que le méchant, nous n'avons ici contre lui aucune haine personnelle, aucune passion aveuglante.

Sans doute, nous sommes — de par sa faute — les adversaires de M. Rey; mais le député de Cahors n'a point le droit de dire que c'est autrement qu'en toute loyauté que nous nous en prenons aux actes de sa vie publique.

Et il nous permettra bien en terminant ce deuxième article de constater avec le pays tout entier, que dans cette grosse question des retraites ouvrières, le candidat au Sénat de demain s'est montré sous le jour un peu nouveau d'un idéologue (!!) obstructeur qui n'a rien abdiqué de cette roboratoire légendaire dont il est auréolé.

Nous avons mis à jour toutes les ficelles de M. Rey; c'était pour nous une obliga-

tion étroite: la publication de son discours nous commandait d'en souligner le but et l'esprit anti-démocratiques.

C'est ce que nous avons fait victorieusement et clairement, croyons-nous.

### Évocation et Invocation

M. Rougier est, à certains moments, un pince-sans-rire original.

Dans le dernier numéro du *Réformateur* il prend à témoins de la pureté de ses intentions républicaines plusieurs personnes fort honorables, aux côtés desquelles il prétend avoir lutté.

Classant le vénéré M. Delpech dans la catégorie des disparus, il s'écrie: « Que diraient ces radicaux qui luttaient à côté de nous, autrefois, et qui s'appelaient Delfour, Delpech??... »

« Répondez pour eux, M. Vincens! »

« Répondez, Parazines et Rouffil! »

Est-ce de l'ironie?

Est-ce de la sincérité?

Nous nous posons, depuis huit jours, la question avec quelque anxiété.

Si c'est de l'ironie, on conviendra avec nous que l'ancien percepteur de Sauzet manie cette arme avec la dextérité que mettrait certain quadrupède à jouer de la guitare.

Excellents républicains-radicaux, en effet, que MM. Delpech, Vincens, Parazines et Rouffil, vieux et incorruptibles luteurs, — nous sommes heureux de le proclamer.

Et c'est à eux que — cyniquement ou inconsciemment — M. Rougier demande l'approbation, sans réserve, de la campagne anticléricale que, de Paris, il mène avec autant d'audace que de maladresse.

C'est par eux qu'il veut se faire couvrir?

De plus en plus, M. Rougier affiche sa tendance à prendre ses contemporains pour des imbéciles. Ainsi, MM. Delpech, Vincens, Parazines et Rouffil, se pâmeraient d'admiration devant la combinaison monstrueuse qui consisterait à débarquer M. Costes, sénateur, maire radical de la ville de Cahors, aux côtés duquel ils luttent depuis plus de trente ans et à le remplacer... par... M. Rey!!!

Non, M. Rougier fait un percepteur modèle; il est un Vatel très connu; nous sommes toujours obligés de constater qu'il est un homme politique détestable et un journaliste... un tantinet bluffeur.

### M. BÉRAL CANDIDAT AU SÉNAT

Hier, jour de foire à Cahors, M. Béral annonçait officiellement à quelques fidèles et amis sa candidature à l'élection sénatoriale du 7 janvier.

Cette nouvelle s'est propagée très rapidement en ville où elle a été accueillie par des sourires indifférents.

M. Béral, qui est plus que septennaire, a quitté la politique en 1897 sans juger à propos d'expliquer sa retraite dont tout le monde comprenait les motifs. Nous aurons l'occasion d'entretenir nos lecteurs de l'entrée en scène du conseiller général de Cahors; nous nous contenterons aujourd'hui d'enregistrer la nouvelle et de dire avec le public qu'il y a des morts qui ne peuvent avoir la prétention de se faire tuer deux fois.

### A la Préfecture

M. Virenque, secrétaire général de la Préfecture du Lot est nommé sous-préfet de Murat (Cantal).

Il est remplacé à Cahors par M. Vachal, licencié en droit.

Nous félicitons vivement M. Virenque de cette nomination, mais nous regrettons avec tous les républicains le départ de cet excellent chef de service qui était un ferme démocrate.

### Conseil Municipal

Le conseil municipal se réunira, dimanche 3 décembre courant, à une heure très précise de l'après-midi, à l'effet de nommer douze délégués et trois suppléants, en vue de l'élection de trois sénateurs.

### Commission Départementale

Séance du 30 novembre 1905

Présents: MM. Iscard, président; Couderc, Malvy, Lonpuech, Laparra, Peyrichou et Relhié, secrétaire.

M. le Préfet assiste à la séance. La Commission a statué sur les affaires suivantes:

Relève des mandats émis en octobre 1905. Acte est donné.

Constructions scolaires. — Demande de subvention. — Classement:

1. Gignac; 2. Gignac; 3. Floressas;

4. Goujounac; 5. Gindou; 6. Marminiac.

Edifices du culte. — Demandes de subvention. — Classement:

1. Pradines; 2. Salviac.

Octroi de Cahors. — Prorogation des taxes. — Approuvé.

### Séance du 1<sup>er</sup> décembre

Belfort. — Chemin vicinal ordinaire n° 10. — Avant-projet. — Approuvé.

Utilité publique.

Cazillac. — Classement d'un chemin vicinal ordinaire. — Classement

prononcé.

Viazac — Déclassement d'une partie du chemin vicinal ordinaire n° 5 — Déclassement prononcé. Bâtiments départementaux de l'arrondissement de Gourdon. — Assurances contre l'incendie. — Revision des contrats. — Approuvé. Renouvellement des baux des immeubles servant de casernes de gendarmerie à Figeac, Assier, Salviac et Labastide-Murat. — Approuvé. Champ d'expérience. — Vente de récolte. — Approuvé. Caisse d'assurance des planteurs de tabac. — Taux de la retenue. — La retenue est fixée à 4 centimes. Pensions aux vieillards infirmes ou incurables : Larigaldie, François, de Laurettes, 60 francs. Theil, Anne, de Laurettes, 60 fr. Lecordier, Baptiste, de Laurettes, 60 francs. Laborie, Jean, de Laurettes, 60 fr. Dajean, Cyprien, de Maxou, 120 fr. Fenelon, Joseph, de Ginouillac, 100 francs. Ressayguier, Antoine, de Sauzet, 100 francs. Teilhet, Jules, de Sainte-Alauzie, 120 francs. Approuvé.

APPAREILS ORTHOPÉDIQUES Delafaguel, André, de Belmontet. — Accordé. Hôtel de la préfecture. — Réfection de la toiture, mise en adjudication des travaux. L'adjudication est fixée au 13 janvier 1906. Reconstruction du tribunal de Gourdon. — Acquisition du mobilier. — Soumission du sieur Veyres, tapissier à Gourdon. Le traité est approuvé.

ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE Demandes d'admission à l'hospice de Toulouse. — Courtiol, Jean, de Gourdon; Delpérié, Marie, de Figeac. — Approuvé. La prochaine séance aura lieu le 20 janvier 1906.

Au 7<sup>e</sup> Voici l'Allocation du Colonel à l'occasion de la présentation des jeunes soldats au drapeau du 7<sup>e</sup> le 30 novembre.

Drapeau du 7<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, je te présente les engagés volontaires de 1905 et les jeunes soldats de la classe 1904, les enfants du Lot et de la Haute-Vienne venus à l'ombre de tes plis se préparer à la défense de la Patrie.

Ce ne sont plus les chevauchées d'antan, ce ne sont plus les temps où tu volais de pays en pays, de capitale en capitale répandant chez tous les peuples les idées de fraternité et de liberté.

Fleurus, Bautzen, Anvers, Sébastopol, brodés sur la soie marquent les étapes de ton épique glorieuse. Aujourd'hui se recueillent depuis 1870, depuis l'année terrible de la défaite, de la défaite encore honorable cependant car on a vaillamment combattu, l'armée travaille en silence et se tient prête pour le jour où la République aura besoin d'elle.

Mais, les années passées à l'école du Drapeau ne sont plus des années perdues pour, vous mes jeunes amis; votre corps s'y développe et s'ouvre aux idées généreuses qu'il devra vos grades et vos officiers dévoués, croyez le bien, les uns et les autres à votre transformation.

Tous nous n'avons qu'un but : faire de vous de vaillants citoyens.

Mort subite Vendredi, à 1 h. 1/2, le nommé Tailhade, marchand de bois, demeurant rue Mascoutou, était occupé à compter des fagots sur la place Rousseau, lorsque tout à coup il s'affaissa.

M. le docteur Gélis, appelé, ne put que constater le décès.

Conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps SOMMEIL EN FACTION Dans sa séance du 29 novembre, le conseil de guerre du 17<sup>e</sup> corps a jugé un soldat du 7<sup>e</sup> :

Le 30 octobre dernier, Clément Delpech fut placé en sentinelle au poste de police de la caserne du 7<sup>e</sup> d'infanterie à Cahors. Vers trois heures du matin, l'adjudant Cauillel, faisant une ronde, trouva Delpech endormi dans sa garniture, son fusil contre le mur. L'enquête faite par l'autorité militaire représente Delpech comme inintelligent et parfois inconscient.

Le conseil, après un quart d'heure de délibération, déclare Delpech coupable et, lui accordant les circonstances atténuantes, le condamne à un jour de prison et lui fait application de la loi de sursis.

Théâtre de Cahors Nous rappelons à nos lecteurs que c'est ce soir dimanche 3 décembre qu'aura lieu la représentation de

Tire au Flanc ET Les Joles du Foyer

Nous sommes certain que le plus chaleureux accueil sera fait, comme toujours, à l'excellente troupe de M. Frédéric Achard.

Transfert de prisonniers Les nommés Louis Despages, âgé de 27 ans, et Louis Grandon, âgé de 33 ans, inculpés comme auteurs

du crime des Guilleries, près Martel, commis le 26 août dernier, ont été transférés de la prison de Gourdon dans celle de Cahors.

Ils passeront aux assises à la session qui s'ouvrira le 11 décembre courant.

Les voleurs de linge Ce matin la police a procédé à l'arrestation de 2 caporaux du 7<sup>e</sup>, qui se seraient les voleurs de linge.

PROGRAMME DU 3 DÉCEMBRE 1905

Allegro militaire, Farigoul. Gloire aux Femmes, (Maz.), Strobl. Gavotte Stéphanie, Czibulka. Landier, (Valse), Wekerlin. Les Échassiers Landais, Millot.

— Allées Fénélon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 24 Novembre au 2 décembre 1905

Nassana s Gajan, Louis-Raymond, rue du Cheval Blanc, 17. Genot, Paule-Thérèse, avenue de Toulouse, 36.

Mariages Blanchès, Pierre, négociant, et Castand, Elisabeth-Léontine, maîtresse d'hôtel. Nozières, Charles-Henri, papetier, et Bru, Laurence-Anais, cuisinière. Cabridens, François, pâtissier, et Alix, Julienne-Ernestine, robeuse.

Décès Roucanières, Jean, propriétaire, 89 ans, Boulevard Gambetta, 12. Aymeric, Charles-Prospér, s. p. 15 ans, place du Marché, 9. Baldy, Marie, s. p. veuve Vanel, 90 ans, rue du Sousquet, 17. Lespinasse, Félicité, veuve Beyssin, 47 ans, à l'Hospice.

COMMUNICATIONS Nous recevons les communications suivantes :

Parti Socialiste Le parti socialiste de l'arrondissement de Cahors, à l'unanimité de ses groupes, avec le conseil national et fédéral et le conseil national du parti, vient de désigner le citoyen Louis Doizlé, typographe, compositeur à l'Imprimerie Nationale, membre de la Fédération de la Seine, pour porter le drapeau socialiste aux prochaines élections législatives dans l'arrondissement de Cahors.

Aujouls Les sangliers. — Les sangliers ont fait leur apparition à Anjols. Le jeune Caminell ayant été à la chasse avec plusieurs autres chasseurs, dans les bois, aux environs de Ramassolis, aperçut un énorme sanglier sur lequel il tira aussitôt.

Malheureusement, la cartouche destinée au lièvre ou au perdreau n'a pas fait grand mal à l'animal qui a continué son chemin sans autrement se presser. Il serait bon qu'une battue fut organisée afin de se débarrasser au plus tôt de ces nuisibles et dangereux animaux.

La truffe. — Cette année, la récolte s'annonce bien; la qualité de ce précieux tubercule sera bonne et en assez grande quantité.

La foire du 10 décembre sera bien approvisionnée. MM. les acheteurs sont informés qu'ils seront certains de trouver les plus beaux approvisionnements de truffes de la région réputées, avec raison, comme les plus parfumées.

Concots Autre vision. — Au moyen des rayons X, M. Cric-Crac sait voir ce qui n'existe pas, et par l'effet d'une longue vue il aperçoit dans un entrefflet ce qu'on n'y a pas mis.

C'est ainsi qu'il a pu remarquer dans nos lignes du 19 courant notre criminelle intention de réduire la liste électorale, sans en avoir rien dit, bien entendu.

Et à ce propos il nous rappelle que Concots a toujours ses 229 électeurs et que lui, Cric-Crac, en tient 213 dans la main, tous prêts à marcher comme un seul homme pour la liberté menacée.

Il est à remarquer que ces 213 forment un peu plus de l'unanimité, si nous ne tenons compte des militaires et des étudiants qui, par suite de leur situation, ne peuvent se prêter encore aux exigences de Cric-Crac et de l'indécrottable qui n'est pas digne de figurer parmi les 213.

Assurément, ce pauvre indécrottable n'aurait jamais atteint ce chiffre. Que voulez-vous, il n'y a que Cric-Crac pour voir et faire le surnaturel... surtout par les mains pures des enfants !...

Marché aux truffes. — Grand approvisionnement pour les débuts de la campagne à notre marché de mercredi; il y avait au moins 20 quintaux de marchandises. Baisse sensible malgré la supériorité de la récolte. Les prix ont été tenus de 5 à 7 fr. le kilog.

Nécrologie. — La mort cruelle à fauché encore dans nos rangs. Notre ami Bessac, conseiller municipal vient de mourir à la suite d'une cruelle maladie. Une foule considérable avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Les draps étaient portés par le conseil municipal.

M. le maire, au nom du conseil municipal et de la population toute entière, a, d'une voix émue, fait ses adieux à ce brave homme, à ce ferme républicain, et a adressé à sa veuve et à la famille du cher disparu de vives condoléances.

COMÉDIENS !... par Jacques Lémann, est une œuvre de psychologie curieuse, passionnante et vécut... Elle intéresse d'autant plus le public que les personnages en scène appartiennent à notre Quercy.

Se vend dans toutes les librairies et gares : 3 fr. 50.

## Arrondissement de Cahors

Election des délégués sénatoriaux. — C'est dimanche prochain, 3 décembre à 1 heure de l'après-midi que le Conseil municipal se réunira pour élire 2 délégués et un suppléant pour la prochaine élection sénatoriale.

Tout porte à croire qu'une entente préalable de la majorité ne donnera lieu qu'à un seul tour de scrutin.

Cassagnes Finis coronat opus. — Enfin on ne perd rien pour attendre ! Cassagnes a de l'eau, Cassagnes a du bois pour les écoles ! Plus encore, Cassagnes a un secrétaire mairie ! Braves électeurs, vos plaintes ont été comprises, soyez contents : les bureaux de la mairie de Cassagnes seront désormais ouverts au public le dimanche de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Si par hasard dans la semaine, vous avez des renseignements à prendre, il vous suffira d'adresser une dépêche à Villefranche-de-Belvès (Dordogne), où travaille le secrétaire.

Pour un groupe de radicaux socialistes. Le Secrétaire, G. PAPERUR.

Labenque Nous apprenons par le dernier numéro du Journal du Lot que le très éminent conseiller général de Labenque vient d'adresser au Conseil d'Etat une protestation contre le sectionnement de la commune de Belfort, opérée par le Conseil général au mois d'août dernier.

Nous ne sommes pas surpris que ce Monsieur ignore les arrêtés du Conseil d'Etat établissant que le Conseil général a un droit souverain d'appréciation sur l'opportunité d'un sectionnement; que le recours contre sa décision portant sectionnement n'est ouvert qu'au préfet; que les électeurs n'en bénéficient pas et que leur recours n'est pas recevable même si le sectionnement est irrégulier; enfin que les membres du Conseil général eux-mêmes n'ont pas qualité pour attaquer la délibération établissant un sectionnement.

Ce qui nous étonnerait bien davantage ce serait de voir une administration qui s'est toujours montrée favorable au sectionnement de Belfort demandé par tout le parti républicain du canton; qui a par deux fois émis l'avis que le sectionnement était injustifiable et utile, se déjuger sur les instances du très clérico-réactionnaire maire de Cremps et de ses sept acolytes, et se faire à elle-même et à la majorité radicale du Conseil général l'offrande d'en appeler au Conseil d'Etat d'une décision qu'elle l'a elle-même engagée à prendre.

Nous ne la croyons pas capable de tant d'audace.

Aujouls Les sangliers. — Les sangliers ont fait leur apparition à Anjols. Le jeune Caminell ayant été à la chasse avec plusieurs autres chasseurs, dans les bois, aux environs de Ramassolis, aperçut un énorme sanglier sur lequel il tira aussitôt.

Malheureusement, la cartouche destinée au lièvre ou au perdreau n'a pas fait grand mal à l'animal qui a continué son chemin sans autrement se presser. Il serait bon qu'une battue fut organisée afin de se débarrasser au plus tôt de ces nuisibles et dangereux animaux.

La truffe. — Cette année, la récolte s'annonce bien; la qualité de ce précieux tubercule sera bonne et en assez grande quantité.

La foire du 10 décembre sera bien approvisionnée. MM. les acheteurs sont informés qu'ils seront certains de trouver les plus beaux approvisionnements de truffes de la région réputées, avec raison, comme les plus parfumées.

Concots Autre vision. — Au moyen des rayons X, M. Cric-Crac sait voir ce qui n'existe pas, et par l'effet d'une longue vue il aperçoit dans un entrefflet ce qu'on n'y a pas mis.

C'est ainsi qu'il a pu remarquer dans nos lignes du 19 courant notre criminelle intention de réduire la liste électorale, sans en avoir rien dit, bien entendu.

Et à ce propos il nous rappelle que Concots a toujours ses 229 électeurs et que lui, Cric-Crac, en tient 213 dans la main, tous prêts à marcher comme un seul homme pour la liberté menacée.

Il est à remarquer que ces 213 forment un peu plus de l'unanimité, si nous ne tenons compte des militaires et des étudiants qui, par suite de leur situation, ne peuvent se prêter encore aux exigences de Cric-Crac et de l'indécrottable qui n'est pas digne de figurer parmi les 213.

Assurément, ce pauvre indécrottable n'aurait jamais atteint ce chiffre. Que voulez-vous, il n'y a que Cric-Crac pour voir et faire le surnaturel... surtout par les mains pures des enfants !...

Marché aux truffes. — Grand approvisionnement pour les débuts de la campagne à notre marché de mercredi; il y avait au moins 20 quintaux de marchandises. Baisse sensible malgré la supériorité de la récolte. Les prix ont été tenus de 5 à 7 fr. le kilog.

Nécrologie. — La mort cruelle à fauché encore dans nos rangs. Notre ami Bessac, conseiller municipal vient de mourir à la suite d'une cruelle maladie. Une foule considérable avait tenu à l'accompagner à sa dernière demeure. Les draps étaient portés par le conseil municipal.

M. le maire, au nom du conseil municipal et de la population toute entière, a, d'une voix émue, fait ses adieux à ce brave homme, à ce ferme républicain, et a adressé à sa veuve et à la famille du cher disparu de vives condoléances.

En cette douloureuse circonstance, que sa veuve éplorée, neveux et cousins recevant l'expression de nos regrets et de nos sincères et douloureuses condoléances.

Arrondissement de Figeac Bretenoux

La paille et la poutre. — Dans ses deux derniers numéros, la Défense toujours soucieuse de bien renseigner ses lecteurs leur offre par l'intermédiaire de son correspondant cette primeur : M. Boyer chef de gare à St-Céré.

A cette nouvelle, nul doute que les âmes pieuses n'aient adressé au Très Haut leurs sentiments de reconnaissance, et que les curés naïfs n'aient entonné l'hymne de la délivrance.

Ceux de nos amis que cette nouvelle aurait rendus perplexes, nous nous empressons de les rassurer. Le conseiller général de Bretenoux est bien établi, il ne partira pas, et peut dire à ceux qui prennent leur désir pour une réalité : la maison est à moi, c'est à vous d'en sortir. Les autres qui auront avalé ce prodigieux canard, admiré cette belle trouvaille, ils auront tout de suite compris, au fil tout personnel qui se dégage à la lecture quel est l'auteur anonyme.

Le Monsieur n'en est pas à ses premiers débuts, ses pareils à deux fois ne se font pas connaître et il sait mieux que personne que mentir, mentir toujours, mentir encore ça rapporte quelque chose. L'expérience le lui démontrera jadis. Aussi bien la nouvelle qu'il inventait lui-même ne l'intéressait-elle pas beaucoup, c'était surtout la suite qui l'intéressait le plus, et par dessus tout dans le premier article c'était l'auteur qui se désolait le chef de gare, dans le second, c'était l'arrestation du ci-devant auxiliaire. Et de cette arrestation, il en sait tous les détails, il en sait l'heure et les péripéties mieux que la police elle-même. C'est que le mandat d'amener concernait un individu qui fut témoin dans l'affaire, et l'affaire ne le laisse point indifférent, lui, l'honnête, le probe.

Et, désireux de répandre un peu de boue, il essaya de démontrer qu'à l'individu arrêté, M. Boyer aurait jadis accordé sa confiance.

Le jeune homme dont il s'agit appartient à une famille d'ouvriers des environs de Martel, qui vint se fixer à Bretenoux il y a environ quinze ans et qui n'a aucun lien dans notre commune. Le père, un honnête homme que M. Boyer eut trois ou quatre ans à son service ne donna jamais l'exemple du vol. Le jeune Adhémar partit il y a environ deux ans, comme volutier et s'est comme tel qu'étant venu dans sa famille il fut ardens l'inculpation de vol. Nous ne voyons pas bien quelle corrélation il peut exister entre M. Boyer et l'inculpé. Est-ce que M. Boyer serait le premier qui eût été trompé dans sa confiance ? Le correspondant anonyme sait bien que non. Non seulement il est sûr que d'autres trompèrent la confiance d'autrui, mais il sait aussi que d'autres profitèrent des larcins commis sur autrui. Moins que quiconque il lui est interdit de parler de vol, d'abus de confiance, c'est la parole de corde, et il se place en terrain mouvant.

L'inculpé est un laïque soit; mais qui l'a soutenu ? qui lui a tendu la main ? qui donc par quelque influence occulte ou autre a cherché à le sortir d'où il n'aurait jamais dû entrer ? Mais quel est donc ce parti qui peut prétendre avoir le monopole de l'absolue honnêteté. Est-ce le votre Monsieur le correspondant ? Dans ce cas, les archives de la correctionnelle de Figeac sont là pour vous prouver que vous faites une légère erreur.

Il est dans tous les troupeaux des brebis galeuses, vous le savez bien, vous qu'un besoin de parler, de dire des choses désagréables, pousse constamment; vous qu'une soif de vengeance injustifiée dévore.

Mais M. Boyer n'est pas dans cette affaire et il fallait bien que dans l'expectation cet extrême atteignit aussi le brigadier.

Gendarmes, vous eûtes jadis la main rude !. Et vous brigadier, vous êtes un empêcheur de danser en rond ! Les ressentiments du Monsieur de la Défense vous suivent partout...

Heureusement cette influence occulte disparaît... pensez donc, M. Boyer chef de gare à St-Céré. Cette bonne nouvelle colportée adroitement et rapidement par nos amis exactement la même impression que produirait l'annonce dans le présent entrefflet de la nomination de son auteur comme professeur de morale dans un lycée de l'Etat, et de son père comme gouverneur de la Banque de France. Ah ! le bon billet mes amis !

Pour terminer, une question au correspondant anonyme : puisque vous vous chargez de relever tout ce qui se passe d'anormal dans notre commune et dans notre parti, nous espérons que vous voudrez bien nous apprendre pourquoi les enquêtes successives faites récemment au sujet des incendies de Bretenoux n'ont pas donné de résultat. Vous nous direz la déposition si édifiante parait-il de Laplace votre agent de ville que vous ne pourrez accuser de faux témoignage et pour cause. Si vos renseignements sur ce sujet étaient complets M. le Maire qui assista aux dépositions vous sera d'un secours précieux. En attendant de pouvoir commenter comme il convient vos dires dans un prochain article, nous nous contentons de terminer le présent par la citation de la dernière phrase de votre que nous prenons à notre compte en changeant quelques mots. « En présence de la comédie qui s'est passée sous nos yeux on se demandait si vraiment quelque influence occulte et fortement intéressée ne s'acharnait pas à empêcher une arrestation dont les conséquences auraient pu causer quelques surprises tout en rassurant la population de Bretenoux tout entière qui depuis quelques temps ne dort pas tranquillement »

Et Robespierre ?

Figeac C'est devant une salle archicomble que la société chorale l'Union Fraternelle a donné son concert-tombola de Bienfaisance.

C'est d'abord la Symphonie du Collège qui ouvre le Concert. Toutes nos félicitations à ces jeunes gens, ainsi qu'à leur dévoué professeur M. Dubernard. Notons le chœur des Martyrs aux arènes, qui a été interprété avec un ensemble remarquable.

Nous devons citer le jeune Tarayre qui a très bien dit son monologue : Napoléon II.

N'oublions pas M. Basset, qui nous fait toujours plaisir à entendre, dans l'air des Saltimbanques de Ganne. Nos félicitations.

Que dire de M. Nozière Paul, qui a très bien chanté les oiseaux de Guillot, une mélodie parfaite. M. Carrière, dans la « Dame de Pique » a donné l'expression dramatique très bien rendue.

Nous devons une mention spéciale à M. Henriot, baryton d'une remarquable valeur. Le comique désopilant Elloisac a obtenu un vif succès. N'oublions pas M. Ellen, musicien. Nous ne pouvons assez dire le réel mérite et le talent de M. Spalos et de Mlle Jemmaire, qui est une musicienne distinguée ainsi que de Mlle Tourtonde.

Nous devons surtout remercier M. Spalos, Mlle Jemmaire et Mlle Tourtonde pour le dévouement et le zèle qu'elles apportent à toutes les œuvres de bienfaisance, à toutes les personnes qui ont contribué à cette fête et les présidents de la société MM. Bécays et Suc ont droit à toute la gratitude du public.

Disons en terminant que toutes les félicitations vont à M. Dubernard, directeur de cette société, à la Commission ainsi qu'à tous les membres qui nous ont procuré une telle soirée, et nous espérons que ce ne sera pas la dernière.

Concert public. — Dans la journée de dimanche de 3 à 4 heures, a eu lieu sur la place de la Raison le concert public; les morceaux portés au programme ont été fort bien rendus surtout la « Légende Bretonne ».

Les musiciens ont été vivement applaudis. Après le concert, fut servi au café Vignal un apéritif d'honneur, puis delà les musiciens se sont rendus à l'hôtel Védrenne, place du Consulat, où avait lieu un superbe banquet qui fut du goût de tous les convives.

Au dessert des toasts furent portées à la prospérité de l'Orphéon et de la Fanfare par M. Pezet, le sympathique maire et par M. Bécays, le dévoué président de l'Orphéon, et par M. Miral.

Après le banquet, un bal a eu lieu dans la salle du théâtre.

Le bal a été des plus animés, et c'est tard que les couples, enlevés par un excellent orchestre, ont tourbillonné.

La fête de la Ste-Cécile a été comme on le voit célébrée avec éclat; nous en félicitons très chaleureusement tous les organisateurs qui ont droit également à de vifs remerciements, car il faut ajouter qu'une somme de 308 fr. a été versée à la suite de la fête pour les pauvres de la ville.

Aynac Conseil municipal. — Dimanche dernier a eu lieu la première réunion du conseil municipal pour la session de novembre.

M. le maire, comte de Toulouse-Lautrec, présidait la séance (par extraordinaire).

Étaient présents : MM. Poujade, adjoint, Barbarie, Cros, Moncan, Mombertand, Barges, André et Marty.

Ordre du jour : Nomination des réparateurs et lecture d'une circulaire préfectorale au sujet de la nouvelle loi sur l'assistance aux vieillards.

Une nouvelle réunion a été fixée pour aujourd'hui dimanche 3 décembre. On y procédera à la distribution de secours aux réservistes et à la nomination des délégués sénatoriaux.

Notre Catho. — A Aynac nous avons eu dimanche 26 novembre, la réunion de la jeunesse catholique, et la grande manifestation anti-Républicaine.

Notre maire qui assiste rarement aux séances du Conseil municipal, n'a pas manqué à cette démonstration cléricale.

On avait requis pour l'occasion un tout jeune orateur Cadurcien qui malgré sa belle « verve » n'a pas été compris de tout le monde, si j'en juge par la conversation échangée avec un bon vieux que j'ai rencontré par hasard en rentrant chez moi et avec lequel nous sommes très bien, quoique nous ne partageons pas les mêmes idées.

Je vais tâcher de vous traduire notre entretien et je regrette de ne pouvoir vous transmettre exactement les gestes et les expressions patoisées dont il s'est servi.

« Vois-tu me dit Baptiste, l'orateur quoique bien jeune a très bien parlé, et surtout il a parlé très longtemps. Qu'a-t-il dit, lui demandai-je, vivement intrigué ?

« Que sais-je ! je n'ai pas très bien compris. Il a parlé de Jeanne d'Arc, de la St-Barthélemy, de Robespierre, des Sœurs, de la séparation, etc. Qu'a-t-il dit de Jeanne d'Arc ?

« Euh ! il a dit, il me semble que Jeanne d'Arc, était une brave fille, qui autrefois avait sauvé la France. Il y a bien longtemps de cela (du temps que les rois nous gouvernaient encore, je crois) et que les curés, un évêque même l'avaient fait brûler. Je n'aurais jamais cru ça moi ; vois-tu, de la part des curés.

« Qui mon ami lui dis-je ; ce sont les curés qui l'ont condamnée à être brûlée ; sur quoi il me répondit en son patois : « O quèro pas trop bien fait pèr des curés : Souy suprèr què goro, nè faquou un sainto. Et la St-Barthélemy lui demandai-je ? La St-Barthélemy me dit Baptiste, je ne sais trop si c'était un homme ou une femme, mais elle fit tuer parait-il beaucoup de citoyens et je ne sais pourquoi. Quelques uns pouvaient bien être coupables, mais tous, je trouve ça un peu fort, vois-tu. Et Robespierre ?

Robespierre c'était parait-il un homme qui fit guillotiner ; mais par ma foi je ne sais trop qu'en dire. Les nobles avaient fait beaucoup de tort à nos vieux au temps des rois. On n'était pas heureux alors. Et il ajouta :

« D'ailleurs vous que j'ai dit n'y a toutjour prou d'ouqu moundè n'y a toutjour de resto. Il a aussi parlé des sœurs, lui dis-je encore ?

« Oui ; il a parlé de sœurs, de millions. J'ai pas bien compris mais je crois qu'il voulait dire quelles avaient des millions. Dans ce cas-la elles ne sont pas bien à plaindre, moi j'en ait pas autant, et il me faut bien vivre.

« Et à propos de la séparation qu'a-t-il dit ?

« Eh ! je ne sais pas trop, il m'a bien semblé qu'il n'en était pas très content, il nous a dit que nous n'aurions plus de curés, plus d'églises ; ce serait bien malheureux.

« Je tâchai de le consoler de mon mieux et je lui dis :

« Vois-tu cher Baptiste, il y aura toujours des églises et des curés et quoi que ils n'aient pas leur traitement, ils feront encore bien meilleure soupe que toi et moi, » et là-dessus nous nous séparâmes.

« Une fois seul, réfléchissant, je crus pouvoir conclure que cet après de la réaction n'avait pas fait grand tort à la République, car semblable au semeur de l'Évangile, il avait répandu la plus grande partie de sa semence sur les pierres où dans les épines.

JACQUES L'INDISCRET.

Carayac Conseil municipal. — Séance du 27 novembre 1905. — Présidence de M. Ausset maire.

Tous les membres étaient présents. Le Conseil approuve tel qu'il est présenté par le service vicinal, le budget des chemins vicinaux pour 1906.

Il dresse la liste de présentation des répartiteurs pour 1906, sont désignés : MM. Pezet Léon ; Lescure Pierre ; Laferrayrie Cyprien ; Pellissier W ; Ausset Julien ; Baudès Célestin ; Delbos Alexis ; Delbos Alexandre ; Laferrayrie Gaston ; Laferrayrie H ; Pons Joseph et Toulez Florent.

Sont désignés pour reviser la liste électorale : MM. Henri Achille ; Pezet Léon et Laferrayrie Gaston. La pension annuelle à allouer aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.

Voir en quatrième page la suite de notre Chronique locale.

Ne vous trompez pas : le « PAC » n'est nullement un biscuit, mais un mode nouveau de paquetage qui permet à la Manufacture Pernot de nous livrer ses excellents produits tels qu'ils sortent du four, avec toutes leurs qualités d'arôme, de finesse et surtout avec des garanties hygiéniques qui suppriment souvent les manipulations du passé.

Voilà l'explication du succès de curiosité qui a accueilli le « PAC » Pernot, à son apparition, surtout aujourd'hui transformé en vogue définitive et indiscutable.

LA SCIENCE DECRIT chez l'être humain HUIT SORTES DE TEMPÉRUMENTS : chauds, froids, secs, moites, bilieux, sanguins, flagmatiques et mélancoliques. Indubitablement le tempérament joue un grand rôle dans la vie de l'individu, certains tempéraments étant plus sains ou résistants que d'autres; c'est pourquoi on doit surveiller l'évolution du tempérament et lui prêter entre temps une assistance des plus actives en purifiant le sang, rénovant les forces. L'Emulsion Scott remplit tout spécialement ce but, c'est un remède unique et qui détient le plus extraordinaire record de succès. Vous savez tous que l'honorable opinion d'une sage-femme vaut la peine d'être prise en sérieuse considération; écoutez donc celle de Madame Rastoux :

Pontauraur (Puy-de-Dôme) 17 Janvier 1905. Messieurs,

Je tiens à vous faire connaître les remarquables résultats que j'ai obtenus de votre Emulsion Scott; j'en ai donné d'abord à un petit scrofuleux, et puis à un malheureux enfant rachitique; tous deux, que leurs parents supposaient ne pouvoir guérir vu l'insuccès des traitements précédents, se portent maintenant pour le mieux, la gaieté leur est revenue, ils ont de bonnes joues roses et leur croissance progresse sans accidents. J'en fis prendre aussi à une fillette de quatre ans souffrant d'une bronchite grippe qui l'avait mise à deux doigts de la mort, la violence des quintes de toux faisait très souvent vomir, des maux de tête fréquents la tourmentaient; l'Emulsion Scott la rétablit promptement. Votre bienfaisant remède s'est montré de même, à la suite d'une épidémie de rougeole, particulièrement efficace pour fortifier les enfants atteints et les débarrasser de l'humour, des gourmes et abcès qui leur en étaient restés. Je dois de plus vous dire que nombre de fois j'ai vu aussi des adultes employer votre Emulsion Scott contre anémie, lymphatisme, neurasthénie, toutes affections de la gorge, des poumons et que, toujours, ils s'en sont très bien trouvés, jamais je n'ai constaté d'insuccès.

MARIE RASTOUX, sage-femme à Pontauraur (Puy-de-Dôme).

N'est-ce pas convaincant? Scrofule, rachitisme, bronchite, influenza, rhume et vomissements, humeurs, gourme et abcès (et en général les suites de la rougeole), anémie, lymphatisme, neurasthénie, affections de la gorge et des poumons, il est peu de parents qui n'aient eu à combattre une de ces maladies; eh bien! c'est toujours avec le plus grand succès qu'on s'en débarrasse si l'on emploie l'Emulsion Scott. Les grossières émulsions présentées en litres à bon marché sont loin d'avoir semblable efficacité et ne peuvent en aucune façon égaler l'Emulsion Scott qui, seule, est toujours exclusivement composée de l'huile de foie de morue la plus pure d'après l'unique et parfait procédé Scott. L'Emulsion Scott est savoureuse et facile à digérer; procurez-vous en de suite, vous en serez toujours satisfait.

Prix unique en toutes Pharmacies : 4 fr. 50 le flacon entier, 2 fr. 50 le demi.

Si auparavant vous tenez à l'essayer, envoyez-nous 0 fr. 50 de timbres en mentionnant ce journal, nous vous adresserons franco un échantillon.

ÉMULSION SCOTT (Delouche et Co) 356, rue Saint-Honoré, Paris.

CHOCOLAT-MENIER Refuser les Imitations

bles sans aucune ressource, est fixée à 200 fr.

Répartition d'un secours entre 2 résidents et 4 territoriaux.

Le Conseil charge M. le maire de faire le nécessaire pour savoir pourquoi l'école mixte de Carayac est restée fermée jusqu'au 9 octobre, la rentrée des classes étant fixée au 2 octobre.

## Arrondissement de Gourdon

### Gourdon

#### L'ÉLECTION SÉNATORIALE

C'est sans le moindre étonnement que les républicains de l'arrondissement de Gourdon ont appris la nouvelle quasi-officielle de la candidature de M. Rey au Sénat.

Nous étions depuis longtemps au courant des manœuvres cléricales tramées par le député de Cahors de concert avec M. Lachize, le député renégat de notre pays.

Depuis fort longtemps, M. Rey a pris à tâche d'aider son beau frère réactionnaire et clérical dans toutes les circonstances où s'agissait de faire échec au parti radical.

M. Lachize ne se fait aucune illusion : il sent que sa partie est irrémédiablement perdue ; il comprend qu'au mois de mai prochain la démocratie de son arrondissement, forte et disciplinée, lui signifiera un congé en due forme. Il essaie de se donner du relief en poussant M. Rey au Luxembourg, c'est-à-dire en se faisant couvrir au près du gouvernement par l'autorité si ébranlée du représentant-caméléon que les républicains de Cahors ont par deux fois sauvé du naufrage.

Jamais situation ne fut plus nette : d'un côté le Bloc des sénateurs sortants, avec ou sans la candidature radicale de Talou, de l'autre la Réaction honteuse se parant de l'étiquette Républicaine et se comptant sur le nom de M. Rey.

S'il pouvait se trouver, dans l'arrondissement de Cahors, quelques républicains de bonne foi capables de croire encore à la sincérité politique de M. Rey, qu'ils veuillent bien se rappeler le passé ! Qu'ils se reportent à la séance mémorable du théâtre de Cahors, en 1897, où, candidat au siège laissé vacant par M. Béral, le député d'alors criait son intention de lier partie avec la droite !

Qu'ils se souviennent des belles promesses que fit M. Rey au parti radical lorsqu'il eut besoin de lui, en 1898 et en 1902.

Qu'ils ne perdent point de vue les votes incohérents de cet étrange mandataire du suffrage universel, éternel pendule allant de la Loge à la Sacristie ! Qu'ils se remettent en mémoire l'obstruction systématique faite par M. Rey chaque fois qu'il s'est agi d'une grande réforme politique et sociale !

Qu'ils n'oublient pas que tout ce que le Département compte de cléricaux est, en ce moment, groupé autour de M. Rey, devenu le défenseur du Pape, l'adversaire résolu de la séparation des Églises et de l'État.

Tout cela les républicains de l'arrondissement de Gourdon le savent, ils rappellent ces actes politiques de M. Rey de son ingratitude dans les affaires de Gourdon, du concours qu'il a prêté et qu'il prête chaque jour à toutes les œuvres cléricales de son beau frère Lachize, et c'est en groupe serré et compact qu'ils se rendront à Cahors, le 7 janvier, pour barrer la route au député si compromis de Cahors.

Il n'y aura pas ici une seule dissidence. Tous les républicains, sans exception, voteront contre M. Rey avec autant d'enthousiasme qu'ils en mettront à voter pour le vaillant sénateur Cocola et ses amis.

Les réactionnaires et les cléricaux annoncent bruyamment leur dévouement pour M. Rey ; nous nous en réjouissons pleinement ; c'est le succès sans mélange du parti radical qui se prépare.

Un maire républicain.

#### Lavergne

Leur tolérance. — Notre curé, M. le Maire et Cie se fâchent parce que j'ai le « triste courage » de leur dire la vérité. Certaines femmes m'anathématisent ;

que deviendrai-je, malheur de malheur ! si les femmes s'en mêlent ; mon pauvre Guignol, te voilà flambé !

Ces messieurs et ces impitoyables commères nous affirment le connaître ce « maudit Guignol », tant mieux, il n'y a pas là d'inconvénient, d'autant plus qu'il n'est pas un méchant homme et n'a pas raison de se cacher.

Eh bien messieurs, et surtout vous Mesdames qui avez en général le défaut mignon d'être très curieuses, si vous n'êtes pas bien renseignés sur l'identité de ce personnage, allez au jardin du Luxembourg, vous l'y trouverez journalièrement, il a un joli petit métier, il amuse les gosses.

Que M. le Curé, qui de concert probablement avec ses marguilliers a congédié, dit-on, la préleveuse de l'argent des chaises, me permette de lui faire remarquer que de tels procédés si autoritaires sont mal vus d'une foule de gens, et que le vou d'une grande partie de la commune serait qu'au 1<sup>er</sup> de l'an les chaises fussent mises à l'adjudication, comme autrefois, ce qui permettrait peut-être de voir finir cette comédie.

Il paraîtrait aussi M. le Curé, que du haut de cette chaire de vérité où la contre vérité est parfois permise, vous vous insurgez contre les mauvais journaux. D'après mon idée je comprends que le Journal du Lot qui se vend dans la commune n'ait pas le bonheur de vous plaire, pour la seule raison qu'il dit des vérités que vous ne tiendriez peut-être pas entendre vous dire, cela se conçoit aisément, mais est-il plus mauvais que la Défense, qui selon vous est la « vertu même » parce qu'elle défend vos intérêts et vos caprices.

Lors même que le Journal du Lot ne vous plaise pas, nous n'avons pas à nous émoouvoir. Votre Défense ne plait pas à tout le monde.

GUIGNOL.

#### Reilhaguet

Cours d'adultes. — M. le maire de Reilhaguet avise ses administrés que les cours pour les adultes sont ouverts dans les écoles de garçons et de filles de Reilhaguet et l'école mixte de Laval.

Il engage fortement les jeunes gens et jeunes filles à répondre à l'appel qui leur est adressé.

#### Vayrac

Cours d'adultes. — Nous apprenons avec plaisir que les cours d'adultes s'ouvriront à l'école des garçons le lundi 4 décembre. Ils auront lieu les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine de sept heures et demie à 9 heures du soir. Ces cours seront faits gratuitement.

## Bibliographie

LA NATURE. Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré, Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1697, du 2 Décembre 1905.

Les fruits de Californie, par Will Darville. — Digne de mer des mines de Hordbarrow (Angleterre), par R. Bonin. — Le Métropolitain, les procédés de construction en souterrain, par E. de L. — Le gisement des vertébrés fossiles de Maragha, par R. de Mequenem. — Le caoutchouc dans la région de l'Amazonie, par P. Lantier. — Les appareils de cuisine électrique à l'Exposition d'Olympia à Londres, par P. L. — Nouvel aéro-moteur, par L. Ramakers. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 27 novembre 1905, par Ch. de Villedeuil. — La lépre en Islande, par A. Aeloque.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1722<sup>e</sup> livraison (2 Décembre 1905).

Les aventures de David Balfour, par Louis Rousselet. — L'auditeur de Francisque Bouillier. — Le chemin de fer de la Jungfrau, par Daniel Bellet. — Une espèce oïlle de fourmis. — Le pardon du marquis, par Julie Borius. — Les secrets de la prestidigitation, par St-J. de l'Escap.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

## Demandes Partout

### Le Bon Journal

paraissant tous les Dimanches

MAGAZINE ILLUSTRÉ à 15 centimes

21<sup>e</sup> ANNÉE

Paris, Départements, Algérie et Tunisie : six mois, 4 fr. 50 ; un an, 8 fr. ;

Etranger, Union postale : six mois, 7 fr. ; un an, 13 fr.

Administration et Rédaction : 26, rue Racine, Paris.

A PARIS, dans tous les kiosques et chez tous les marchands de journaux. — En PROVINCE, chez les libraires et marchands de journaux et dans toutes les gares de chemin de fer.

LE BON JOURNAL est le seul Magazine illustré à 15 centimes, 40 pages de texte avec nombreuses illustrations, romans des meilleurs écrivains français, toutes les actualités de la mode, du théâtre, des sciences, des arts, du sport, etc. — Primes remboursant intégralement à tous les abonnés le montant de l'abonnement. Grand concours d'actualités doté de nombreux prix importants permettant aux gagnants de devenir millionnaire.

LE BON JOURNAL ne publie que des romans que tout le monde peut lire, c'est le journal de la famille par excellence.

Envoi franco, sur demande, de numéros spécimens.

## Le Globe Trotter

Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : 4, rue de la Vrillière, Paris. Sommaire du 30 Novembre 1905.

Tragique capture de deux orangs-outans, Tiberge. — Une chasse au cerf-volant, E. Piazzi. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : Coutume pittoresque. Un pays sans apaches. Sur les plages anglaises et normandes. Le moteur hippique, G. T. — Odyssée d'un déserteur, Illustrations de Lowy, E. Istivie. — Loterie originale, D. de Flesselles. — Une mission dans l'Angonda, G. François. — L'Exploration fantastique du Dr Bergamy, (suite), Illustrations de Holowinski, Paul de Semant. — En Finlande, Illustrations de Lowy, H. Renou. — Les aventures d'Hercule Hardi, (suite), Illustrations de Tofani, Eugène Sina. — Le Rif marocain, (Carte authentique). — La vie mondiale. — Le mois timbologique. — Curiosités naturelles : Tortue-éléphant. Une herbe assassine.

Nos Concours. Concours N° 200 (Le passant borgne et poli). Soixante prix Solution du concours N° 194 (Les carrés décomposés). Lauréats, M. Sphinx.

## Nouvelles Installations Electriques

DE FORCE MOTRICE AUX CHUTES DU NIAGARA

Du Monde Illustré : En 1887, le gouvernement du Canada accorda des concessions à l'Ontario Power Company pour « le développement hydraulique des chutes du Niagara ». Ces concessions étaient faites en même temps que les premières concessions accordées par les Etats-Unis pour le même objet.

Actuellement, il existe trois installations appartenant à trois compagnies différentes : l'Ontario Power Company avec une force de 180.000 H. P. ; l'Electrical Development Company, avec une force de 120.000 H. P. ; et le Canadian Niagara Power Company, avec une force de 110.000 H. P.

Deux de ces compagnies ont construit d'immenses et massifs barrages dans le torrent. Ces barrages partent du rivage et forment d'abord avec lui un angle droit, puis s'incurvent de façon à former à la fin un angle aigu. Ces barrages servent à dériver l'eau et à l'amener dans les turbines.

L'autre compagnie a placé son usine de force motrice en un endroit où la rivière est si profonde et si pleine qu'un barrage n'était pas nécessaire, et l'eau s'en va ainsi directement dans les canaux de dérivation qui conduisent aux turbines.

On peut ainsi comprendre que des deux côtés de la rivière, sur le rivage américain et sur le rivage canadien, les usines de force motrice sont établies suivant deux systèmes différents.

Le premier consiste à installer la chambre des turbines à un niveau plus bas que celui de la rivière, au dessous même des chutes, afin de permettre un écoulement facile des eaux et à placer les générateurs au-dessus de la chambre

des turbines, au niveau même des usines génératrices.

L'autre méthode consiste à dériver, par un canal ou une série de siphons, les eaux de la rivière en amont et à les amener, en aval, à l'usine génératrice sise sur le rivage et avec une différence de niveau suffisante pour l'écoulement facile des eaux.

## POUR NOS LECTRICES

### Travaux Artistiques à l'Aiguille

Nous avons eu souvent l'occasion de recommander ici même à nos lectrices l'excellente revue qu'est « La Femme chez Elle ». Nous savons combien elle a été appréciée et c'est avec plaisir que nous signalons aujourd'hui l'édition de luxe de cette revue : « Le Journal des Ouvrages de Dames », magnifique périodique, véritable encyclopédie des travaux artistiques à l'aiguille, éditée sur beau papier et richement illustrée.

« Le Journal des Ouvrages de Dames » envoie chaque mois à ses abonnées un élégant ouvrage de broderie, toujours inédit, dessiné sur étoffe, avec toutes les soies et fournitures nécessaires à l'exécution.

Cette innovation est de plus en plus appréciée. — Aussi, n'hésitez pas à prendre l'abonnement d'essai de trois mois, qu'offre à nos lectrices l'administration du « Journal des Ouvrages de Dames », au prix modique de 5 fr. 50 (Etranger, 6 fr. 25). Vous ferez ainsi connaissances avec ce journal, dont vous serez bien vite enchantées.

Les ouvrages décrits dans le Journal sont en vente à la Maison spéciale d'Ouvrages de Dames : Aux doigts de Fée, 414, rue Saint-Honoré. — maison bien connue par l'élégance et le cachet artistique de toutes ses créations.

Vous pourrez vous en rendre compte vous-mêmes en demandant à cette maison le nouveau catalogue avec ouvrage-prime, qu'elle envoie franco contre 0 fr. 75, avec toutes les fournitures nécessaires pour l'exécution.

Cette mesure est toute gracieuse, et il n'est guère besoin d'ajouter que les 0,75 demandés couvrant à peine les frais d'envoi et d'échantillonnage de l'ouvrage donné en Prime.

Si vous désirez le catalogue seul, envoyez seulement 0 fr. 15.

S'adresser à l'Editeur : M. F. Tedesco, 34, avenue de l'Observatoire, Paris, ou à la Maison spéciale d'Ouvrages de Dames « Aux Doigts de Fée », 414, rue Saint-Honoré, Paris.

## A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOME

DE LA FACULTE DE MEDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE

D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFE TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL

ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR

LUI-MÊME

## ETUDE

DE

M<sup>e</sup> Camille AUTEFAGE

AVOUÉ A CAHORS

10, Cours de la Chartreuse, 10

## Extrait

### d'un Jugement de séparation de biens

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Cahors, le vingt-deux novembre mil neuf cent cinq, enregistré.

Il appert, que la dame Antoinette VERNIS, sans profession, épouse du sieur Pierre DELON, domiciliés ensemble au Cieuran, commune de Lascabanes, a été déclarée séparée quant aux biens, du dit Pierre DELON son mari.

Pour extrait certifié sincère et véritable.

Cahors, le trente novembre mil neuf cent cinq.

C. AUTEFAGE.

RÈGLES Méthode infaillible pour tous retards. 11 fr. Poste de la Loire, Chantenay (Loire-Inf.)

## Atelier de Tapisserie

JEAN MISPOULIÉ

TAPISSIER

EX-OUVRIER DE M. CAPMAS

11, Rue Saint-Urcisse, CAHORS

Vente et pose de papiers-peints. — Fabrication et réparation de sommiers élastiques et de sièges en tous genres. — Confection de rideaux.

TRAVAIL SOIGNÉ

PRIX MODÉRÉS

BOURGET DENTISTE

9 - RUE DU LYCÉE - 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT

livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer

plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

L'abondance des matières nous

oblige à renvoyer au prochain

numéro la suite de notre feuilleton

« Les Oubliettes du vieux Louvre ».

## TOUT LE MONDE CAPITALISTE

On ne gagne que des lots payables en or.

Tout lire qui n'aura pas gagné un de ces lots sera remboursé le double du prix de vente.

Que l'on se réjouisse, le problème social est résolu, l'accession au portefeuille est mise à la portée de tous. Plus de prolétaires ! Chacun peut devenir riche.

Plusieurs Millions de francs de lots, tirage tous les deux mois, les numéros doivent tous sortir. Quelle future vie douce et tranquille pour les heureux gagnants de ces sacs de Louis d'or.

Sans que cela n'engage à rien, donnez votre adresse et vous recevrez une notice gratuite qui vous renseignera.

Comptoir Général DE VALEURS A LOTS 6, rue Papère, Marseille

NOTA. — Nos opérations sont si simples et si faciles que, même avec un minimum versé de 8 fr., on peut gagner 500.000 fr. Hâtez-vous, prochain tirage le 15 DÉCEMBRE

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 14

## LE MILLIONNAIRE

### ET

## LE BALAYEUR DE RUES

par W. HERCHENBACH

### VII

Parmi les Tombes

En outre, il avait entendu dire que la police de Londres était certainement une merveilleuse institution, mais qu'il y avait plusieurs de ses membres qui faisaient cause commune avec les bandits.

Tandis qu'il faisait ces réflexions, il crut voir un mouvement dans la chambre du fripier. Aussitôt reprenant courage, il prit l'uniforme d'un élève du collège de Saint-Paul ; habillement qu'il avait chez lui depuis la veille. Sa mère le regardait en soupirant.

« Dieu veuille que tu sois dans le bon chemin, mon cher fils, mais je dois te dire que ces travestissements ne me plaisent point. Un honnête homme n'en

a pas besoin pour gagner son pain.

« Aie confiance en moi jusqu'à lundi, chère mère, et tu verras que ton Bill n'a rien fait qui ne soit pas honorable. »

En ce moment, la porte de Joanny s'ouvrit et livra passage à un monsieur en habit noir, ganté et portant une petite canne flexible ; une barbe noire encadrant sa figure.

« Voilà ce que j'appelle un changement comme il faut, dit Bill. Il ne s'est pourtant pas donné tant de peine qu'hier pour se rendre méconnaissable. Je ne crois pas qu'il ait l'intention d'aller trouver Sampson. Du reste, nous verrons bien ! »

L'étudiant fut bientôt à la poursuite du monsieur, mais il laissa toujours une distance de cinquante pas entre eux. Le fripier ne regarda ni à droite, ni à gauche, il était visiblement trop occupé de ses pensées et poursuivait son chemin sans se préoccuper de personne.

« Où peut-il aller ? se demanda Bill en le voyant passer par le temple bar et aller à Strandstrut »

« Le voilà qui traverse Trafalgar Square. Smith avançait toujours ne jetant pas un regard sur les palais qui se trouvaient sur son chemin ; enfin il arriva à la place où la vieille cathédrale de Westminster élève dans les airs ses deux tours.

Une foule d'étrangers se trouvaient sur la place en admirant les magnifiques

sculptures. Le fripier lui-même leva la tête, mais qui peut dire à qu'on esprit était occupé ? Il ne s'arrêta pas longtemps et, avançant vers l'intérieur, il parut regarder avec intérêt les monuments de Garrick, de Shéridan de Shakespear. Toutefois, ses pensées étaient loin de ces grands hommes à qui leurs compatriotes ont élevé ces symboles de reconnaissance et d'admiration.

Il n'en fut pas de même de Bill. La magnificence de l'église l'éblouit. Il regarda les colonnes légères, qui supportaient la voûte, et se voyant sous ce temple ciselé par la main de l'homme, il comprit la grandeur de la religion qui inspire de tels chefs-d'œuvres.

Bientôt des voix harmonieuses se firent entendre ; elles chantaient ce cantique :

« Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté. »

Alors il tomba à genoux, élevant son cœur vers le Seigneur.

Il se demandait si cet espionnage qu'il faisait au sujet de Joanny et de Sampson était en vérité une bonne œuvre, s'il ne vaudrait pas mieux déclarer franchement tout à la justice, et laisser à celle-ci le soin de punir les coupables ; une voix intérieure lui dit de continuer son œuvre, que l'homme à qui on allait prendre sa fortune avait comme chrétien droit à son aide et qu'il ne devait rien

négliger pour arriver à son but.

Joanny Smith s'était tenu pendant tout ce temps près de la grande porte en fer qui ferme l'entrée des chapelles autour du sanctuaire. Il attendait avec une impatience visible que le sexton (le sacristain) vint ouvrir cette porte et permettre aux étrangers d'admirer les chefs-d'œuvres des sculpteurs du moyen-âge.

« Que peut-il vouloir faire là ? se dit Bill, quand, ayant fini sa prière, ses regards aperçurent celui qu'il poursuivait ; il n'est pas possible qu'il ait là un rendez-vous avec Sampson. »

Il avançait lui-même, heureux de pouvoir contempler toutes les magnificences de l'église de Westminster dont sa mère lui avait souvent parlé, mais qu'il n'avait jamais vu.

Une étrange sensation s'empara de lui lorsqu'il posa le pied sur cette place où les rois de la Grande-Bretagne dorment de leur dernier sommeil ; où des princes et des princesses reposent, où des évêques et des abbés attendent la résurrection ; où des chevaliers bardés de fer et des conquérants célèbres ont trouvé le repos après les fatigues de cette vie.

Le guide lui laissait trop peu de temps pour admirer le tombeau du roi saxon Ebert. Son cœur lui inspira de dire une prière devant la tombe de celui qui avait fait bâtir la première église en cet en-

droit et dont la légende raconte qu'il vint avec saint Pierre pour assister à la bénédiction du nouveau sanctuaire.

Il resta quelques moments après les autres spectateurs. En sortant, il vit Joanny Smith, qui paraissait chercher quelque chose et allait de tombeau en tombeau sans se préoccuper ni des explications du sacristain, ni de personne.

Bill n'eut pas peur qu'il disparût, il savait trop bien qu'il ne pouvait sortir car les portes s'étaient refermées sur les visiteurs, l'étrange conduite du fripier le surprit, pourtant lorsque tout d'un coup, il se souvint que sa mère lui avait aussi parlé de cette croyance populaire, que toute entreprise n'importe laquelle réussirait à celui qui pouvait prendre à minuit une pierre au tombeau d'Edouard le confesseur !

« Aurait-il la criminelle idée de se faire un auxiliaire du saint dans son œuvre infâme ? se demanda Bill. En tous cas il ne faut pas la perdre de vue. Mais je puis en même temps admirer les beautés qui se trouvent ici. »

Il entra avec la foule des visiteurs dans la chapelle de Saint-Edmond, où ne se trouvent pas moins de vingt monuments ; entre autres : celui du comte de Pembroke demi-frère du roi Henri III celui de la première dame d'honneur de la reine Elisabeth Lady Catherine, Knollys ; un autre monument représentant une chapelle gothique dans laquelle un

## Bulletin Financier

Le marché s'est montré aujourd'hui particulièrement agité. Faible pendant la première partie de la séance, sur des ventes effectuées pour comptes de Berlin, le cours s'améliora en dernière heure notamment sur les fonds russes, les nouvelles de Petrobourg étant plus satisfaisantes.

Ntre 3 0/0 regagne le pair il finit à 100,02.

Les établissements de Crédit sont à peu près aux mêmes cours. La Banque de Paris vaut 1482 le Comptoir National d'Escompte se tient à 654 ; le Fondeur fait 722 ; le Lyonnais 1107 ; la Société Générale est recherchée à 636. La Banque de l'Union Parisienne est en réaction à 864.

Nos chemins français de traitent ; l'Est à 972 ; le Lyon à 1408 ; le Nord à 1755 ; l'Orléans à 1480.

Le Suez est en nouvelle baisse à 4.310 et le Rio reprend à 1683.

Les rentes étrangères sont mieux tenues ; l'Extérieure finit à 93,97 ; l'Italien passe à 105,80 ; le Portugais vaut 60,60 ; le Sarde est à 82,85 ; le Turc à 91,45 ; la Banque Ottomane à 606 Quant aux Russes ils sont très résistants ; le 3 0/0 1891 cote 72,20 ; le 3 0/0 1896 est à 91,10 ; le consolidé à 83,40.

Sur le marché des valeurs indotriches, l'action Bee ar prend une nouvelle avance à 873.

Sur le marché en banque l'obligation 5 0/0 des chemins de fer du Malhonaland a des demandes suivies à 489.

La Société des Explosifs et produits chimiques est bien tenue à 101 fr.

## MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER

JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS

ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'OMÉGA

Seul représentant de

l'ORFÈVRE CHRISTOFFLE

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris